

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

## COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 AVRIL 2019

#### PROVISOIRE

#### SOU MIS A D'EVENTUELLES CORRECTIONS

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le LUNDI 08 AVRIL 2019 à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de **M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 1<sup>er</sup> avril 2019.

#### ÉTAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Nicolas REBEIX, Mme Aurore DUQUENOY, M. Georges CHEVALLIER, M. Daniel BOISARD, Mme Hanan BELGIOINO, M. Alain GARDELLE, Mme Agnès PREGNO, Mme Corine BRINGUIER, M. Dominique MARIN, Mme Alexandra DUBOIS, M. Vincent LARSONNEAU, Mme Christiane RASCAGNERES, Mme Maryse WOLFF, M. Daniel REGIS, M. Jean-Claude AMIEL.

#### ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Nathalie GILARD a donné pouvoir à M. Daniel BOISARD,  
M. Jean-Michel MICHELOT a donné pouvoir à M. Dominique MARIN  
Mme Virginie DOS SANTOS a donné pouvoir à Mme Aurore DUQUENOY  
Mme Corinne BERTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN  
Mme Amandine BERGIA a donné pouvoir à Christiane RASCAGNERES  
M. Jean-Claude BOUDET a donné pouvoir à M. Jean-Claude AMIEL  
Mme Brigitte ARNAL a donné pouvoir à Mme Maryse WOLFF  
Mme Emilie SERRIS a donné pouvoir à M. Daniel REGIS.

#### ÉTAIENT ABSENTS :

M. Michel MORDA,  
M. Patrick GUY  
M. Laurent GROUSSOLE,  
M. Ludovic PORTA,  
M. Damien PENDARIES

Mme Aurore DUQUENOY a été élue SECRETAIRE.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 16

Membres absents : 05

Pouvoirs : 08

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

## Adoption du Procès-Verbal en date du 19 mars 2019 à 19h00

*Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.*

### FINANCES

#### 1 – Compte de gestion 2018, Budget Principal

Il s'agit de la comptabilité suivie par le trésorier. Il est en tout point conforme avec le Compte Administratif.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Approuve le Compte de Gestion 2018 du Budget Principal tel que présenté.*

#### 2 – Compte Administratif 2018, Budget Principal

Le compte administratif est le document comptable tenu par l'ordonnateur, il retrace toutes les écritures de l'année écoulée. Le Maire étant l'ordonnateur, il ne siège ni ne vote durant l'examen de ce point.

Monsieur Georges CHEVALLIER, Maire-Adjoint délégué aux Finances, présente le Compte Administratif 2018 aux conseillers.

Il est rappelé que le détail par articles a été communiqué en annexe du R.O.B.

#### BUDGET COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	1 578 756.20 €
012 - Charges de personnel	2 641 148.30 €
014 -Atténuations de produits	113 440.00 €
65 - Charges de gestion courante	943 260.14 €
66- Charges financières	135 403.97 €
67 - Charges exceptionnelles	830 640.09 €
042 -Opér. ordre Dotations amort.	224 187.78 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 466 836.48 €</b>

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
013 - Atténuations de charges	11 449.05 €
70 - Produits des services	284 134.73 €
73 - Impôts et taxes	4 189 712.88 €
74 - Dotations et participations	1 249 238.00 €
75 - Autres prod de gestion courante	128 789.77 €
76 - Produits financiers	38.45 €
77 - Produits exceptionnels	931 103.16 €
042 -Opér.ordre tvx régie reprise subv.	34 225.16 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>6 828 691.20 €</b>

Résultat 2018	361 854.72 €
Résultat antérieur reporté 2017	1 356 695.72
<b>Résultat de clôture fin 2018</b>	<b>1 718 550.44 €</b>

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
Total Dépenses	2 752 653.90 €
Total Recettes	4 100 443.14 €
Résultat de l'exercice 2018	1 347 789.24 €
RAR 2018 dépense : 807755 € recettes : 866474 €	58 719.00 €
Déficit exercice 2017	-2 189 785.00 €
<b>Excédent global investissement</b>	<b>-783 276.76 €</b>

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins 1 abstention et moins le vote de Monsieur le Maire :*

- *Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget Principal.*

**Monsieur le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.**

### **3 – Vote des taux d'imposition 2019**

Conformément aux engagements pris, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité inchangés en 2019. L'impact réel de la réforme de la Taxe d'Habitation n'est pas encore connu.

Pour rappel, les taux communaux sont les suivants :

Taxe d'habitation :	19,22 %
Taxe foncière « bâti » :	22,56 %
Taxe foncière « non bâti » :	114,85 %

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Décide de maintenir les taux de fiscalité pour 2019 tels qu'énoncés supra.*

### **4 – Affectation des résultats**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Georges CHEVALLIER, Maire-Adjoint délégué aux Finances qui indique qu'il est proposé d'affecter 783 277 euros en investissement afin de combler le déficit 2018 et de maintenir le solde en fonctionnement (935 273 euros).

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Approuve l'affectation du résultat 2018 du Budget Principal,*
- *Dit que le reste de l'excédent sera maintenu en fonctionnement*

### **5 : Budget Primitif 2019, Budget Principal, dont subventions aux associations**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Georges CHEVALLIER, Maire-Adjoint délégué aux Finances afin de présenter le Budget Primitif 2019.

Il est proposé de le voter par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

**BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2019**

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	1 679 600.00 €
012 - Charges de personnel	2 600 000.00 €
014 -Atténuations de produits	116 600.00 €
65 - Charges de gestion courante	999 834.00 €
66- Charges financières	140 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	189 692.32 €
042 -Opér.ordre Dotations amort.	173 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 898 726.32 €</b>

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
013 - Atténuations de charges	55 000.00 €
70 - Produits des services	271 000.00 €
73 - Impôts et taxes	4 309 449.00 €
74 - Dotations et participations	1 108 914.00 €
75 - Autres prod de gestion courante	70 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	40 930.32 €
042 -Opér.ordre tvx régie reprise subv.	43 433.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>5 898 726.32 €</b>

Résultat prévisionnel clôture fin 2018	1 718 550.44
Besoin de financement d'investissement 2018	783 276.76
Reste en fonctionnement avec excédent prévisionnel	935 273.68
Besoin de financement prévisionnel d'investissement 2018	207 471.00
Reste en excédent de fonctionnement	727 802.68

022 Dépenses imprévues fonctionnement	415 200.00
68 Dotations pour risques	312 602.68
	<b>727 802.68</b>

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins 1 abstention :*

- *Approuve le Budget Primitif 2019 chapitre par chapitre, opération par opération.*

Subventions aux associations

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Alain GARDELLE, Maire-Adjoint délégué aux Associations qui présente le tableau des subventions aux associations, communiqué ci-dessous. Comme en 2018, il comprend une part fixe et une part variable en fonction des projets.

Point n° 5 - Subventions aux associations

N° ordre	Nom de l'association		2016 Versé ou Affecté	2017 Versé ou Affecté	2018 Versé ou Affecté	Moyenne sur les 3 ans	2019 Subvention globale proposée	Fonctionnement CM du 08/04	Répartition du versement en fonction des animations proposées						Edition du:2/04/2019		
									CM du 08/04						plus tard	Commentaires	
1	AALSV	Association des Anciens de Labinal Safran Villemur	230 €	230 €	230 €	230 €	240 €	240 €									
2	AVH	Association des Amis du Villemur Historique	1 200 €	1 400 €	1 300 €	1 300 €	1 370 €	470 €							900 €	Suivant organisation de l'expo annuelle	
3	APEL	Association Parents d'élèves Ste Famille	300 €	320 €	320 €	320 €	340 €	340 €									
4	ARTISTES/LIBERTE	Artistes en Liberté	0 €	3 000 €	0 €	1 000 €	Pas de demande	0 €									
5	ARTS PLASTIQUES	Association d'atelier d'Arts Plastiques	520 €	530 €	530 €	530 €	560 €	200 €	360 €								
6	ASEM	Association Sayrac Entourées Les Millets	250 €	250 €	0 €	170 €	Pas de demande	0 €									
7	ATHLETISME	Association Sportive Villemurienne Athlétisme	1 700 €	1 800 €	1 800 €	1 770 €	1 810 €	1 810 €									
8	AVIRON	Association Sportive Villemurienne Aviron	4 070 €	4 000 €	4 000 €	4 030 €	4 030 €	4 030 €									
9	CYCLISME	Association Sportive Villemurienne Cyclisme	4 810 €	4 000 €	4 375 €	4 400 €	4 400 €	3 500 €							900 €	Suivant résultat et justification des déplacements	
10	FOOTBALL	Association Sportive Villemurienne Football	9 750 €	9 700 €	9 100 €	9 520 €	9 800 €	9 800 €								Dynamisme du club et bon résultat	
11	JUDO	Association Sportive Villemurienne Judo	3 740 €	3 200 €	3 100 €	3 350 €	3 120 €	3 120 €								Non organisation de compétition	
12	RUGBY	Union Sportive Villemur Franton (Rugby)	14 800 €	15 000 €	14 000 €	14 600 €	14 000 €	10 000 €							4 000 €	Recherche d'équilibre de financement entre Franton et Villemur	
13	SKI	Association Sportive Villemurienne Ski	2 160 €	2 150 €	2 000 €	2 110 €	2 110 €	2 110 €									
14	TENNIS	Association Sportive Villemurienne Tennis	4 200 €	4 200 €	4 000 €	4 140 €	4 140 €	4 140 €									
15	BASKET	Villemur Basket Club	2 650 €	2 600 €	3 300 €	2 850 €	3 320 €	2 620 €							700 €	Accompagnement de la montée des effectifs	
16	ACCA	Association Communale de Chasse Agréée de Villemur	490 €	900 €	900 €	770 €	900 €	900 €								Implication des chasseurs dans les actions de régulation	
17	GYMNASTIQUE	Club Gymnastique Volontaire	440 €	400 €	400 €	420 €	420 €	420 €									
18	C.F. MAGNANAC	Comité des Fêtes de Magnanac	1 490 €	1 500 €	1 400 €	1 470 €	1 470 €	200 €							1 270 €		
19	C.F. SAYRAC	Comité des Fêtes de Sayrac	510 €	1 000 €	950 €	820 €	1 000 €	200 €							800 €		
20	C.F. FILHOLS	Association Chapaires et Truffandiers	1 060 €	1 000 €	950 €	1 010 €	1 000 €	200 €							800 €		
21	C.F. LETERME	Comité des Fêtes du Terme	1 490 €	1 500 €	1 400 €	1 470 €	1 470 €	200 €							1 270 €		
22	ECOLE (M.BREGGON)	Coopérative école élémentaire Michelet	4 520 €	4 050 €	4 100 €	4 230 €	3 700 €	1 700 €							2 000 €	Soutien au voyage limité à 2000€	
23	CLUB CANIN	Club d'éducation canine de Villemur	2 030 €	1 950 €	1 850 €	1 950 €	1 950 €	200 €	1 750 €								
24	E.MUSIQUE	Ecole de Musique de Villemur	30 720 €	28 000 €	28 000 €	28 910 €	29 000 €	14 000 €							15 000 €	Soutien accès pratique musicale + 1000€ soutien au concert	
25	ECOLE (Mme BROSILLE)	Ecole Maternelle Michelet G A France	1 540 €	1 550 €	1 600 €	1 570 €	1 700 €	1 700 €									
26	EXPO AUTO	Villemur Passions Mécaniques	0 €	250 €	250 €	170 €	260 €	260 €									
27	FNACA	Fédération des Anciens combattants d'Algérie	120 €	150 €	150 €	140 €	160 €	160 €									
28	GRIMPETOUT	Association Sportive Villemurienne Grimpetout	560 €	590 €	550 €	570 €	580 €	580 €									
29	AVGFL	Association Villemur Gymnastique Féminine Libre	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €									
30	HENRI IV	Association Henri IV	550 €	250 €	250 €	350 €	150 €	150 €								Très peu d'activité sur Villemur	
31	K DANCE	Association K'Dance Villemur	3 220 €	2 800 €	1 000 €	2 340 €	2 730 €	1 130 €							1 600 €	Soutien gala de fin d'année (Pour info non versé en 2018)	
32	SENEGAL	Association Kasoumay (solidarité Sénégal)	750 €	600 €	600 €	650 €	650 €	650 €									
33	CHORALE	Association de chant coral "La clé des chants"	600 €	600 €	400 €	540 €	420 €	150 €							270 €	Suivant organisation du concert de fin d'année	
34	MISENTROUPE	La Misentroupe	0 €	0 €	250 €	90 €	260 €	260 €									
35	COURSE A PIED	Les Groulos Longagnos	3 150 €	3 150 €	4 150 €	3 490 €	2 290 €	1 290 €							1 000 €	Suppression trail des Filhols	

N° ordre	Nom de l'association	2016 Versé ou Affecté	2017 Versé ou Affecté	2018 Versé ou Affecté	Moyenne sur les 3 ans	2019 Subvention globale proposée	Fonctionnement CM du 08/04	Répartition du versement en fonction des animations proposées							Edition du:2/04/2019		
								CM du 08/04							plus tard	Commentaires	
36	BVV	Les Bons Vivants Willemurien	5 700 €	4 800 €	6 600 €	5 700 €	6 720 €	5 520 €								1 200 €	Six locations de Varennes incluses
37	MJC	Maison des jeunes et de la culture de Willemur	10 000 €	10 000 €	9 000 €	9 670 €	8 040 €	8 040 €									Demande en baisse en 2019
38	MUSIQUE VIGNE	Association Musicale en vigne	1 000 €	1 000 €	940 €	980 €	990 €	0 €								990 €	Suivent organisation du concert estival
39	ECOLE (Mme NOVAK)	Coopérative école élémentaire Anatole France	1 540 €	1 550 €	4 600 €	2 570 €	3 700 €	1 700 €								2 000 €	Soutien au voyage limité à 2000€
40	APPMA	Association Agréée Pour Protection Milieu Aquatique	380 €	400 €	800 €	530 €	800 €	400 €								400 €	Fonction du succès carte de pêche gratuite aux enfants
41	PETANQUE	La Pétanque joyeuse Magnanaoise	1 030 €	1 200 €	900 €	1 050 €	950 €	350 €								600 €	Accompagnement possible suivant résultats sportifs
42	PETANQUE	La Pétanque Sayracoise	0 €	0 €	300 €	100 €	370 €	370 €									
43	PETANQUE	Association Sportive Willemurienne Pétanque	350 €	350 €	350 €	350 €	420 €	420 €									
44	COURSE A PIED	Association la Ronde de Willemur	80 €	100 €	100 €	100 €	110 €	110 €									
45	ASPV	Association pour la Sauvegarde du Willemurois	1 450 €	1 700 €	1 600 €	1 590 €	1 610 €	810 €								800 €	Suivent organisation de l'expo annuelle
46	SOIE COULEUR	Soie et Couleurs	530 €	550 €	550 €	550 €	550 €	200 €								350 €	Suivent organisation de l'expo annuelle
47	ATEV	Association Tern Eau Vivante	350 €	250 €	250 €	290 €	440 €	150 €								290 €	Action de sensibilisation et d'information sur la flore locale
48	TRAIT D'UNION	Association des commerçants Trait d'Union	10 000 €	0 €	0 €	3 340 €	0 €	0 €									Accompagnement possible suivant redémarrage association
49	USINOTOPIE	L'usinotopie "Fabricant d'ailleurs"	10 000 €	10 000 €	9 600 €	9 870 €	9 900 €	5 000 €								4 900 €	Soutien culturel
50	CYCLO LOISIR	Cyclo Loisir Willemurien	100 €	100 €	0 €	70 €	110 €	110 €									Subvention non versé en 2018
51	COLLEGE	Foyer Socio Educatif	0 €	0 €	700 €	240 €	740 €	0 €								740 €	Soutien au voyage limité à 740€
52	TRICOPINES	Les Tricopines de Willemur	0 €	550 €	500 €	350 €	750 €	400 €								350 €	Soutien et accompagnement à une association dynamique
53	PER L'AÏGA	Per l'Aïga	0 €	0 €	200 €	70 €	Pas de demande	0 €									
54	VILL'HUMOUR	Collectif Vill'Humour	0 €	0 €	800 €	270 €	Pas de demande	0 €									Pas de festival en 2019
55	COURS LANGUE	Le Français Trait d'Union	0 €	750 €	750 €	500 €	790 €	790 €									
56	FITNESS CENTER	Association Fitness Center	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €									
57	SCOUTS	Scouts Musulmans de France	0 €	0 €	0 €	0 €	150 €	150 €									Prise en charge de la jeunesse
58	FESTIVAL: Vas jouer dehors	Association Orphéon Production	0 €	0 €	0 €	0 €	1 050 €	0 €								1 050 €	Soutien au festival (Vas jouer dehors)
59	MOTO	Association Occitania Team	0 €	0 €	0 €	0 €	100 €	100 €									
60	C.FETES	Comité des Fêtes de Willemur	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €									
61	ARTS SACRES	Les Amis de l'Art Sacré	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €									
62	BRODERIE	Les doigts d'or	0 €	0 €	0 €	0 €	200 €	200 €									Soutien aux manifestations organisées
63	ANIMATION	Poussées Murs	450 €	0 €	0 €	150 €	Pas de demande	0 €									
64	?	?	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €									
65	?	?	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €									
66	?	?	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €									
	Réserve	Non affectées à ce jour					12 060 €										
					135 845 €	139 720 €	150 000 €										

Certains élus n'ont pas pris part au vote car « Président ou Membre » d'une des associations concernées par le vote des subventions 2019 :

- M. Dominique MARIN - « Comité des Fêtes du Terme »
- M. Corine BRINGUIER - « Comité des Fêtes de Magnanac ».
- M. Alain GARDELLE – « Association des Anciens de Labinal Safran Villemur »
- M. Jean-Claude AMIEL - « Pétanque Magnanaoise »
- M. Daniel REGIS – « Kassumay » et « A.T.E.V. »

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins 5 abstentions:*

- *Approuve ligne à ligne les subventions telles que présentées dans le tableau annexé,*
- *Dit que les crédits sont prévus au BP 2019,*
- *Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.*

#### **6 : Compte de gestion 2018, Budget Annexe Portage de repas**

Il s'agit de la comptabilité suivie par le trésorier. Il est en tout point conforme avec le Compte Administratif.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Approuve le Compte de Gestion 2018 du Budget Portage des Repas.*
- *Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.*

#### **7 : Compte Administratif 2018, Budget Annexe Portage de repas**

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil, Monsieur Georges CHEVALLIER, Maire-Adjoint délégué aux Finances, prend la parole pour présenter ce point.

Il s'agit de présenter le Compte Administratif par chapitre.

#### **BUDGET SERVICE PORTAGE-COMPTÉ ADMINISTRATIF 2018**

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	71 966.93 €
012 - Charges de personnel	40 945.36 €
65 - Charges de gestion courante	1 147.47 €
67 - Charges exceptionnelles	0.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>114 059.76 €</b>

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
70 - Produits des services	99 057.72 €
75 - Autres produits de gestion courante	2.04 €
77 - Produits exceptionnels	15 000.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>114 059.76 €</b>

Résultat Année 2018	0.00 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
<b>Résultat de clôture fin 2018</b>	<b>0.00 €</b>

Le solde de ce budget est donc de « 0 ».

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins le Maire :*

- *Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget Portage des Repas.*

**Monsieur le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.**

### **8 : Budget Primitif 2019, Budget Annexe Portage de repas**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Georges CHEVALLIER, Maire-Adjoint délégué aux Finances afin de présenter le Budget Primitif 2019 du Budget « Portage des Repas ».

#### **BUDGET SERVICE PORTAGE-BUDGET PRIMITIF 2019**

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	93 000.00 €
012 - Charges de personnel	42 000.00 €
65 - Charges de gestion courante	0.00 €
67 - charges exceptionnelles	500.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>135 500.00 €</b>

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
70 - Produits des services	120 500.00 €
77 - Produits exceptionnels	15 000.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>135 500.00 €</b>

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Approuve le Budget Primitif 2019 du Budget Portage des Repas chapitre par chapitre.*

### **9 : Tarifs municipaux 2019**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, comme chaque année, il revient au conseil municipal de fixer l'ensemble des tarifs susceptibles d'être appliqués sur la commune dans les divers domaines dont elle a la compétence.

Il s'agit de remettre à jour certains tarifs. Les tarifs relatifs à la vente de produits à l'Office de Tourisme, de mise à disposition de pédalo et de bateaux électriques n'y figurent plus car la compétence a été transférée à la Communauté de Communes Val'Aïgo.

Les tarifs votés lors de différents conseils sont ajoutés à cette récapitulation. Ces tarifs sont proposés inchangés et applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019. Seuls sont modifiés les tarifs réglementés nationalement (Fourrière véhicule...).

Il s'agit de se prononcer sur les nouveaux tarifs municipaux qui seront consultables sur le site Internet de la Mairie.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Approuve les nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> mai 2019*
- *Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.*

## **10 : Demandes de subventions**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du Contrat de Territoire 2019 (Conseil Départemental 31). Il a été demandé un complément concernant le pôle associatif situé sur la zone Brusson. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à déposer ce dossier.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31.*
- *Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.*

Monsieur Daniel BOISARD, Maire-Adjoint à la Culture indique qu'il convient également de déposer une demande de subvention auprès de la Région Occitanie concernant l'un des concerts pour la fête de la Musique (Groupe de musique La Gaudriole).

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie..*
- *Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.*

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **11 : Dispositif Bourgs-Centres – Contrat avec la Région Occitanie**

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Le contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Haute-Garonne, la Commune de Villemur sur Tarn, la Communauté de Communes Val Aïgo, le PETR Pays Tolosan en y associant le CAUE et les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires).

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Villemur sur Tarn vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel,

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat évoqué supra qui sera présenté en séance.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée avec la Région Occitanie tel que présenté en séance.*
- *Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.*

## **URBANISME / TRAVAUX**

### **12 : Conventions de servitudes de passage entre la Commune et la Société Réseau de Transport d'Electricité**

Dans le cadre de la liaison souterraine à 63 kV ONDES – VILLEMUR 2, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer deux conventions de servitudes avec la société RTE, pour les parcelles cadastrées suivantes :

- D 819 et D 274 lieu-dit « Condomines »
- P 223 lieu-dit « La Pasquette »
- P 725 lieu-dit « Longue Nauze »

Afin d'autoriser RTE à faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par elle en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages ainsi établis.

A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus et quelle que soit l'évolution de la destination des sols, RTE s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié au propriétaire, une indemnité.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

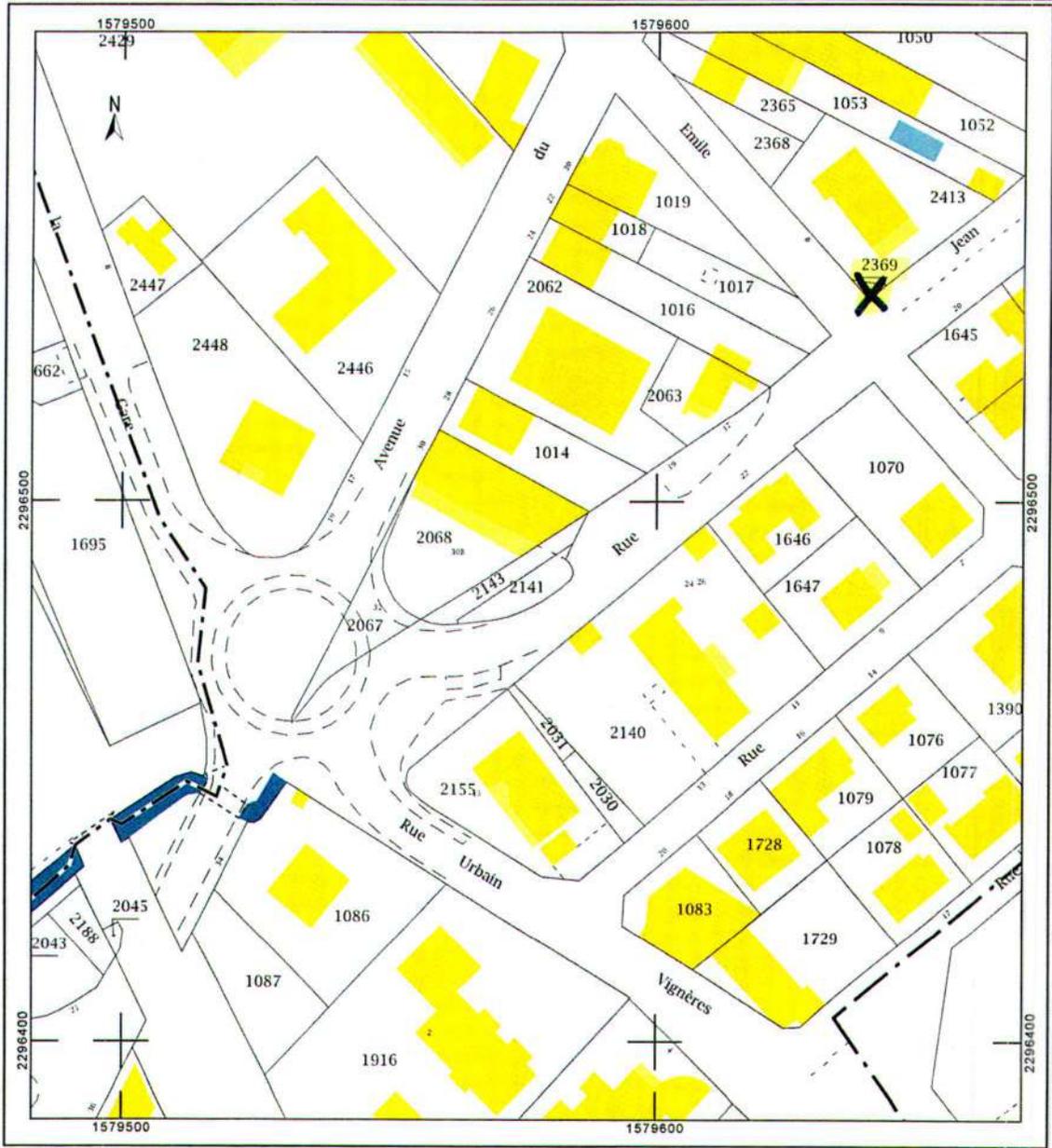
- *Autorise la mise à disposition des parcelles et l'accès du personnel et du matériel de la Société RTE ou des entreprises accréditées sur les parcelles citées supra ;*
- *Mandate Monsieur le Maire à signer les conventions avec la Société RTE.*

### **13 : Acquisition de la parcelle n° E 2369 à l'Euro symbolique**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section E 2369, d'une surface de 6 m<sup>2</sup>, appartenant à la famille LANG, à l'euro symbolique afin de l'intégrer dans le domaine public communal. Les frais notariés seront la charge du vendeur.

Cette parcelle est déjà physiquement intégrée au domaine public.

Département : <b>HAUTE GARONNE</b>  Commune : <b>VILLEMUR SUR TARN</b>	<b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>  <b>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</b>	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : <b>COLOMIERS</b> BP20305 1 allée du GEVAUDAN Lundi au vendredi de 8H30 à 12h et 13H30 à 16H 31776 31776 COLOMIERS CEDEX tél. 05 62 74 23 50 -fax 05 62 74 23 67 cdif.colomiers@dgfip.finances.gouv.fr
Section : E Feuille : 000 E 03  Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000  Date d'édition : 01/04/2019 (fuseau horaire de Paris)  Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par :  <b>cadastre.gouv.fr</b>	



*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée E 2369, d'une surface de 6 m<sup>2</sup> appartenant à la famille LANG ;*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision*

#### **14 : Refus d'extension du réseau d'eau potable en zone agricole**

Ce point est annulé.

#### **Rendre Compte au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délibération du conseil municipal en date du 22 avril 2014 lui accordant la délégation dans les formes de l'article précité, monsieur le Maire rend compte des décisions listées ci-dessous :**

<i>Date</i>	<i>N° Arrêté</i>	<i>Objet</i>
22/03/2019	2019/FL/00002	Reprise de la concession N° T 51 au cimetière de Sayrac

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Prends acte du compte-rendu ci-dessus présenté,*
- *Déclare n'avoir aucune observation à formuler*

**L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame GIMENEZ alerte la municipalité sur un appel au Gouvernement sur la qualité de l'air dans les écoles en lien avec la construction proche de la RD 630. M. le Maire indique qu'il n'a pas encore eu connaissance de cet appel.

Concernant le pont suspendu, M. le Maire et M. REBEIX expliquent que le rendu de l'étude sera effectué d'ici juin 2019. Madame RONFOLA demande si d'autres travaux sont prévus. M. le Maire indique qu'il y aura des travaux d'entretien après 2020. Ces travaux sont nécessaires (nettoyage, peinture...). Les autres travaux seront déterminés par le rendu de l'étude. M. REBEIX précise que ces travaux nécessaires seront complétés par l'étude de sécurisation, piétonne et cycle, du pont. Madame DUQUENOY intervient car si effectivement les travaux sont sources de nuisances, la commune a la chance d'avoir deux ponts et rien ne saurait excuser un accident grave comme la rupture de cet ouvrage avec éventuellement des usagers, un bus scolaire... dessus. Même si le pont est un ouvrage du Conseil Départemental, la commune ne fera prendre aucun risque à sa population.

Concernant la « fuite » du château d'eau, M. le Maire réaffirme avoir reçu les habitants concernés et contacté les autorités compétentes avec la plus grande fermeté afin d'identifier et réparer cette fuite. Bien entendu, il s'agit d'une affaire complexe cette fuite pouvant être n'importe où car la structure géologique est de la molasse ce qui ne permet pas d'identifier de manière simple l'origine.

M. DEPASSE demande ce qu'il en est du déploiement de la fibre sur Magnanac. M. GARDELLE rappelle que cette information est disponible sur divers supports de communication et que sur ce secteur le déploiement sera terminé en juin 2019 pour une commercialisation au dernier trimestre 2019. Sur la commune, la fibre sera disponible partout à fin 2021 alors que le premier plan prévoyait 15 ans pour y arriver.

**La séance est clôturée à 19h56**

**La Secrétaire de séance,**

**Aurore DUQUENOY**



**Le Maire,**

**Jean-Marc DUMOULIN**